



## **La réforme du conseil agricole au niveau local : enjeux et perspectives dans la zone de Berrchid**

**Abdeljalil Nadif**

Directeur du Centre de Conseil Agricole de Berrchid.

Contact : [jalilnadif@gmail.com](mailto:jalilnadif@gmail.com)

*Entretien effectué avec Nicolas Faysse*

### **Quelle est l'histoire du conseil agricole dans la zone de Berrchid ?**

Le développement agricole et la mise en valeur étaient ont toujours été une affaire des pouvoirs publics. Depuis l'indépendance, les Centres de Travaux (CT) ont joué donc le rôle de prestataires de service et ont pu améliorer les conditions de vie des agriculteurs. Après le désengagement de l'Etat, au milieu des années 1980, il a fallu attendre le Plan Directeur de Vulgarisation pour avoir un programme clair de vulgarisation et d'encadrement.

Le CT disposait des moyens humains et matériels au service de la vulgarisation, par la suite avec le désengagement, il y a eu une baisse de ces moyens, par exemple en 1997, le CT de Berrchid avait 96 personnels, puis une quarantaine en 2003. Maintenant nous ne

sommes que 18 agents. On disait même parfois que les CT allaient disparaître.

Une nouvelle aire, l'aire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie, soufflera un nouvel air de changement et d'amélioration et qui fera rupture avec les anciens échecs. Avec le PMV, on reconnaît de nouveau le rôle central des CT. La création de l'Office National de Conseil Agricole (ONCA – voir boîte ci-dessous) et la refonte de l'ancien dispositif de vulgarisation, avec l'adoption d'une nouvelle stratégie du conseil agricole, s'inscrit dans la dynamique de créer des structures capables d'atteindre les objectifs du plan Maroc Vert. La nouvelle stratégie relative au développement du « Conseil Agricole » a été élaborée par le Ministère de l'Agriculture avec pour objectif l'accompagnement des agriculteurs et le transfert du savoir-faire agricole sur le terrain.

## Les missions de l'ONCA

L'ONCA a été nouvellement créé (loi 58-12 de 2013) et est sollicité de :

- mobiliser tous ses moyens et ressources pour accompagner, encadrer et former les professionnels notamment en matière de gestion des exploitations, de valorisation et de commercialisation des produits agricoles ;
- diffuser et vulgariser les résultats des recherches appliquées dans le secteur agricole pour qu'ils soient accessibles aux agriculteurs ;
- focaliser son attention sur la large tranche des petits agriculteurs, notamment les femmes et les jeunes, compte tenu de leurs moyens limités en matière d'orientation et de conseil ;
- accompagner les professionnels dans la conception et la réalisation des projets agricoles dont les projets innovants et d'agrégation ;
- contribuer au suivi sur le terrain des projets de l'agriculture solidaire ;
- assurer les actions de formation continue en matière de conseil agricole et réaliser des programmes de perfectionnement professionnel, notamment par des conventions avec les organisations professionnelles, les organismes interprofessionnels, les chambres d'agriculture et les institutions nationales de formation et de recherche ;
- assurer le développement et la promotion de la coopération internationale en matière de conseil agricole et le transfert de technologie ;
- assister et accompagner les agriculteurs dans leurs démarches pour leur permettre d'accéder aux encouragements et aides financiers prévus par la législation et la réglementation en vigueur ;
- mener des actions en matière de commercialisation des intrants agricoles ;
- développer et appliquer les méthodes innovantes en matière de conseil agricole, notamment à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les supports audiovisuels ;
- assurer un conseil agricole axé sur l'approche genre pour une promotion de la femme rurale ;
- contribuer avec les services du ministère chargé de l'agriculture à la collecte des données relatives au secteur agricole.

L'application de la politique du gouvernement en matière de conseil agricole et l'exécution des missions ci-dessus énumérées conformément au programme approuvé par le conseil d'administration de l'ONCA, passe à travers les représentations de l'ONCA au niveau régional, provincial et local. Ces entités ont un rôle primordial dans la mise en œuvre de la stratégie de conseil agricole en déclinant la stratégie nationale en stratégie régionale et par suite provinciale et locale, et pour mieux accompagner les agriculteurs et diffuser les résultats de la recherche en vue d'atteindre les objectifs du Plan Maroc Vert.

Actuellement, nous sommes dans une phase de transition, de la vulgarisation au conseil. L'agriculteur a besoin des conseillers pour accompagner ses projets. Pour réussir notre mission et pour réussir les projets PMV, il nous faut une plus forte coordination qu'auparavant entre les différents partenaires. Il ne faut pas séparer trop les rôles en disant que le Centres de Conseil Agricole (CCA) ne s'occupe que du conseil et la DPA des projets et du FDA, l'agriculteur aura alors une multitude d'interlocuteurs et ses projets ou actions ne pourront pas se mettre en place rapidement. Il est préférable que le CCA soit le principal canal de communication avec et pour les agriculteurs.

Les CCA doivent accompagner les agriculteurs afin de créer et d'augmenter la demande de conseil agricole. Créer la demande, c'est donner plus de paroles aux acteurs locaux ; c'est améliorer l'écoute des agriculteurs par les conseillers agricoles ; c'est aussi avoir des questions claires et des réponses très précises ; c'est enfin avoir des projets ficelés, facilement réalisables et mesurables. Le plus important, c'est de faire des programmes de conseil agricole dans le cadre d'engagements entre le conseiller, l'agriculteur et les acteurs locaux. Notre mission est d'honorer nos engagements afin d'atteindre nos objectifs de production agricole et de création de revenu pour les agriculteurs.

Au niveau régional, nous sommes dans la phase de validation du Plan d'Action Régional de Conseil Agricole (PARCA). On a un programme local, provincial et régional. Les programmes locaux et

provinciaux ont été validés par les acteurs au niveau local et provincial et ils ont fait objet d'entretiens bilatéraux avec les organisations professionnelles agricoles avant leur validation finale. De cette façon, nous allons pouvoir répondre à une demande de conseil très précise.

## Quels sont enjeux pour le conseil agricole dans la zone de Berrchid ?

Le CCA de Berrechid s'inscrit dans la nouvelle stratégie du conseil agricole. Il adopte l'approche filière et l'approche projet en matière d'encadrement et de conseil. Dans la zone de Berrechid, on trouve 5 principales filières : les céréales, le maraichage, la production laitière, les légumineuses et les cultures innovantes (colza, quinoa).

La **filière céréale** est la plus importante, à la fois par les superficies semées et du fait du très bon potentiel de rendement de la zone. Certains agriculteurs dépassent les 80 quintaux par ha, avec une moyenne de 30 à 35 quintaux par ha. Les rendements les plus bas sont entre 10 et 15 quintaux par ha. Ces disparités montrent une faiblesse de l'encadrement par le passé, et elles montrent aussi le défi du « manque à gagner », auquel nous faisons face en tant que structure de proximité du conseil agricole.

Nous avons cherché à comprendre les raisons de cette disparité. On trouve dans la même localité des agriculteurs qui font 10 et

d'autres qui font 80 quintaux à l'ha. Ce n'est pas un problème de technicité ou un manque d'information. Il y a des journées, des essais, des voyages : l'information est là.

Le principal problème est la prise de décision. Il faut donc aider ces agriculteurs à prendre les bonnes décisions et au moment opportun. De nombreux agriculteurs ne comprennent pas encore que l'intervention dans le champ doit se faire à la date adéquate. Certains agriculteurs retardent les actions, soit parce qu'ils attendent des conditions météorologiques favorables, soit par manque de moyens. Ces agriculteurs perdent facilement 15 à 20 jours dans la mise en œuvre de l'intervention prévue, c'est-à-dire qu'il y a un dysfonctionnement d'un stade ou d'une phase de la culture, et malgré l'intervention dans une culture déjà stressée, l'impact de l'action sera limité et les rendements seront faibles. Il faut donc un conseil très réactif, et cela peut être le rôle du conseiller privé.

Ceci permettra une révolution dans les rendements. Certaines zones ont un potentiel de plus de 60 qx/ha, mais ne font actuellement que 30 à 35 quintaux à l'ha. On a encore à gagner de 20 à 30 quintaux.

Les projets d'agrégation pourraient répondre à cet enjeu. On a lancé en 2009 un projet d'agrégation pour les céréales avec un certain nombre de grandes et moyennes exploitations. Les exploitations de taille moyenne perdent plus de la moitié de leur rendement par simple retard dans la prise de décision. L'agrégateur

permet que les agriculteurs aient à leur disposition les bons intrants au bon moment.

Nous avons évalué l'amélioration de la production chez les agrégés, et on a constaté que seulement 50% des agriculteurs ont atteint l'objectif fixé en termes de rendement. En effet, certains agriculteurs n'ont pas utilisé les intrants, soit parce qu'ils n'étaient pas convaincus de la nécessité de mettre plus d'intrants, soit parce qu'ils attendaient les bonnes conditions météorologiques. La conclusion c'est qu'il y avait un manque d'encadrement. L'agrégateur a mis à la disposition des agriculteurs deux techniciens, mais ces techniciens faisaient à la fois l'encadrement et la distribution des intrants. L'encadrement était insuffisant ou défaillant, car une fois que les agriculteurs prenaient les intrants, il n'y avait pas de suivi pour savoir s'ils avaient utilisé ces intrants ou non. Parmi les agriculteurs encadrés, presque la moitié ont vu leur rendement doublé.

Nous avons proposé à l'agrégateur de renforcer l'équipe qui s'occupe de la prestation (par ex. un privé) de façon à ce que les techniciens ne s'occupent que du conseil agricole. Maintenant, après 5 années, les agriculteurs sont organisés en association, nous devrions pouvoir mieux travailler avec la moitié des agriculteurs qui ne sont pas encore convaincus.

Nous travaillons aussi avec plusieurs associations de producteurs de céréales comme le club des 40 qui est une association au niveau régional, mais la plupart des membres sont sur la zone de Berrchid.

Cette association a été créée en 1997, maintenant, leurs rendements dépassent les 40. L'association régionale des producteurs de céréales a été créée avec le projet d'agrégation. Au début de chaque campagne, l'association se retrouve au CT avec 150 à 200 agriculteurs pour arrêter et valider leur plan d'action et pour se mettre d'accord sur le programme de conseil agricole.

La filière **maraichage** est constituée de cultures à hautes valeurs ajoutées. Le problème, c'est qu'elle consomme beaucoup d'eau et donc elle puise beaucoup dans la nappe phréatique. La superficie irriguée a évolué de 5000 ha en 2003, dont 400 ha de goutte-à-goutte, à plus de 25 000 ha actuellement avec plus de 15 000 ha en goutte-à-goutte. Les cultures maraichères les plus dominantes en irriguées sont la pomme de terre et la carotte. Le rendement de la pomme de terre est passé d'une moyenne de 18 à 24 T/ha à plus de 60 T/ha, avec une moyenne de 45 T/ha.

Les carottes ont été développées en dehors d'un programme d'encadrement du ministère, ce développement est dû surtout aux grandes innovations au niveau des variétés et aussi le potentiel que présentent ces nouvelles variétés. Pour les carottes, on est passé de 40 T/ha à un maximum de 120 T/ha, avec une moyenne qui dépasse les 60 T/ha.

Cette agriculture agressive présente une menace pour la nappe de Berrichid, qui est très fragile. Par exemple, pour la carotte, et d'après les discussions avec les agriculteurs, les consommations d'eau arrivent à 10 000 ou 12000 m<sup>3</sup>/ha, pour arriver parfois à

30000 m<sup>3</sup>/ha/an. En effet, si au moment de la récolte, les prix ne sont pas intéressants, l'agriculteur garde la production dans le sol et continue à irriguer pour favoriser les conditions de stockage de la carotte dans le sol. Le déficit atteint 50 millions de mètres cubes par an. Avant, la profondeur des puits se situait entre 30 et 40 m, maintenant cette profondeur atteint 140m.

On ne peut pas continuer comme ça. Dans le cadre du plan de conseil agricole, nous allons organiser les agriculteurs maraichers en association ou en GIE, pour les sensibiliser sur la préservation de la nappe et pour lancer avec eux des travaux de recherche, en partenariat avec l'INRA et les chercheurs des instituts de formation, sur l'économie d'eau à la parcelle, sur les nouvelles technologies qui minimisent les pertes à la parcelle,....

Pour la **filiale lait**, nous avons commencé aussi par l'organisation. Cela fait trois ans que nous travaillons sur l'organisation des coopératives. Il y a 23 coopératives opérationnelles dans la zone du CCA. Le problème, c'est que les coopératives livrent à différents opérateurs. De ce fait, plutôt qu'une fédération, les coopératives ont constitué un réseau qui a un statut d'association. L'INDH a financé deux voitures pour le réseau : une pour l'insémination artificielle et une pour le contrôle laitier. La DPA et le FIMALAIT ont aussi donné du matériel pour l'insémination artificielle et le contrôle laitier.

Un programme de conseil a été défini avec ce réseau de coopératives, comprenant des journées thématiques, et un travail

sur la qualité du lait et une FFS (école au champ). Comme pour les céréales, il y a une grande disparité des niveaux de production. Certains agriculteurs obtiennent 9000 l/vache par an, d'autres n'obtiennent que 2000 à 3000 l/vache et par an. Certains font 45 l par jour, d'autres ne font que 8 l/j. On ne peut pas continuer comme cela. C'est un manque à gagner très important. Comme pour les céréales aussi, durant cette phase de transition, nous avons des moyens très limités, mais avec le conseil privé et le renforcement du CCA dans le cadre de la stratégie de l'ONCA, nous pourrions apporter des réponses à ces disparités de productions.

En ce qui concerne les **légumineuses**, le pois chiche et la fève occupaient auparavant une place très importante dans l'assolement, avec environ 30 000 ha. On est passé ces dernières années entre 3000 à 4000 ha vu le problème d'orobanche. Avec l'association des légumineuses, nous avons installé des essais pour le désherbage et nous avons organisé des journées thématiques sur l'itinéraire technique de la culture. Pour le pois chiche, nous avons travaillé sur de nouveaux herbicides et le sarclage. Nous avons aussi travaillé sur de nouvelles variétés. Par ailleurs, depuis deux ans, le prix a chuté à 450 DH le quintal. C'est un problème de commercialisation, il n'y a pas d'écoulement. Nous allons organiser cette année une journée régionale sur la commercialisation, et penser à instaurer un Système d'Information du Marché (SIM).

En ce qui concerne les **cultures alternatives**, le colza prend de l'espace, c'est sa quatrième campagne. Un grand travail a été fait

par l'installation des essais avec Lesieur, les semenciers et les agriculteurs. Nous avons organisé plusieurs journées pour convaincre les agriculteurs. L'année dernière, les agriculteurs ont planté 1000 ha de colza. Cette année, les agriculteurs ont créé une association des producteurs d'oléagineux. Maintenant un projet d'agrégation a été initié. Nous allons les accompagner en 2015, et à partir de 2016, c'est à l'agrégateur de prendre en charge l'accompagnement et l'encadrement. Nous continuerons à faciliter l'organisation et à participer à la résolution des problèmes.

Pour le quinoa, nous avons fait des essais depuis trois ans avec l'IAV Hassan II. L'année dernière, nous avons mené l'introduction de la culture auprès des agriculteurs. Une association des cultures alternatives a été créée. L'association et le CCA ensemble ont réussi l'essai. Le rendement a été très bon, malgré les conditions de sécheresse. Vu le prix du quinoa (3000 à 5000 DH le quintal), malgré un rendement de 10 quintaux par hectare, la marge nette a été très intéressante.

## De nouvelles méthodes ?

Certainement il y a de nouveaux canaux de conseil agricole innovants qui facilitent l'accès à l'information par les agriculteurs, à savoir les bornes interactives ; les centres d'appel pour les SMS ; les émissions TV et radiophoniques ; les manifestations agricoles et les écoles au champ FFS.

En ce qui concerne les écoles au champ (ou FFS), cette campagne nous avons par exemple 3 écoles au champ concernant les filières céréales, viandes rouges et le lait. On sait que la zone d'action du CCA de Berrechid a besoin de plus d'écoles au champ vu la demande accrue des agriculteurs, la diversification des cultures et le potentiel de production ; mais faute de moyens humains et matériels nous nous sommes mis d'accord avec les acteurs locaux sur le minimum d'écoles à installer afin de pouvoir les réussir.

Dans les années à venir, pour que cela marche, chaque technicien, qui faisait avant de la vulgarisation doit se transformer en un vrai conseiller avec des nouveaux profils, des nouveaux rôles de facilitateurs et d'intermédiaire et des nouveaux domaines d'intervention. Chaque conseiller doit avoir à sa disposition un ensemble de kits :

- kit d'analyse du sol et de l'eau
- kit de détection des maladies
- kit d'animation : conception d'outils prêts à l'emploi (techniques de communication et d'organisation de réunions, techniques de négociation, aide à l'animation, ...)
- kit d'analyse foliaire : ensemble d'outils utilisés pour la réalisation de diagnostics techniques terrain

Chaque conseiller devra aussi avoir un référentiel technique, c'est-à-dire un ensemble de fiches regroupées par filière, sur des sujets variés (maladies, résultats de la recherche, ...) mis à la disposition

des conseillers agricoles de façon à pouvoir répondre immédiatement aux questions des agriculteurs.

De même, les conseillers seront équipés de tablettes et ordinateurs portables connectés à internet pour pouvoir apporter les réponses et solutions aux agriculteurs immédiatement. Par ailleurs, si le technicien n'a pas de réponse sur le champ aux questions des agriculteurs, il doit se connecter sur internet, pour contacter les spécialistes, soit au sein de l'administration, soit à l'extérieur, de façon à ce que l'agriculteur ait une réponse très rapidement à sa question ou à son projet.

## **Quelle répartition entre conseil public et privé ?**

Le conseil public est là et continuera toujours, car on ne peut pas s'en passer. Le conseil privé va combler le déficit de conseil public en effectif et en compétence.

Il y aura un comité au niveau national et régional qui étudiera les dossiers et les validera. Chaque dossier portera sur un programme de conseil clair. Le CCA va contrôler l'exécution du programme du conseiller privé.

## **Quels sont les éléments clés pour réussir la réforme du conseil agricole ?**

L'agriculteur doit pouvoir être convaincu qu'il y a un suivi, une amélioration dans le cadre d'un projet. L'action de conseil va aussi être évaluée, ce qui n'était pas le cas auparavant.

De plus, il faut que cette phase de transition actuellement en cours ne soit pas trop lente. Nous avons par chance des conseillers qui ont débuté dès les années 70. Les derniers vont partir à la retraite en 2015 ou 2016. Si on retarde la transition, on va faire tout le programme avec des nouveaux conseillers, qui prendront du temps pour obtenir la confiance et la crédibilité des agriculteurs. Il faut instaurer une passation d'expérience, de façon aussi à ce que les anciens techniciens aident les jeunes à prendre en main le conseil des agriculteurs.